

à midi, tel jour. A l'heure fixée, le sous-ministre, M. Hunter, ouvrait les soumissions en présence des soumissionnaires et adjudgeait l'entreprise au meilleur offrant, à condition qu'il fût en état de l'exécuter.

L'honorable M. KING: Mon honorable ami voudrait-il répondre à cette importante question: N'existait-il pas une liste d'entrepreneurs préférés?

L'honorable M. BALLANTYNE: Mais non.

L'honorable M. KING: Nous verrons.

L'honorable M. BALLANTYNE: Je n'entrerai pas dans les détails ici, mais je puis assurer à mon honorable ami que s'il veut demander à M. Hunter à qui les entreprises étaient adjudgées le nombre d'adjudicataires libéraux le surprendra.

L'honorable M. KING: Mais nombre d'entrepreneurs ne figuraient pas à la liste.

L'honorable M. HAIG: Je puis corroborer ce que dit mon honorable ami d'Alma (l'honorable M. Ballantyne). N'importe qui pouvait avoir une copie des plans et devis et soumissionner s'il le désirait. Que le soumissionnaire fut libéral ou conservateur cela ne faisait aucune différence. C'est ainsi que les choses se passaient au Manitoba. C'est un libéral qui a construit l'hôpital Deer Lodge...

L'honorable M. KING: Quand j'étais le ministre.

L'honorable M. HAIG: Non. L'entreprise fut adjudgée en 1933.

L'honorable M. KING: Pour une annexe.

L'honorable M. BALLANTYNE: L'honorable leader ne prétendra pas que M. Janin est conservateur.

L'honorable M. PARENT: On ne peut jamais dire à quel parti appartient un entrepreneur.

L'honorable M. BALLANTYNE: La construction de l'édifice des douanes à Montréal fut adjudgée à Janin et Cie. Il devrait assurément être temps pour les ministres et les gouvernements de s'élever au-dessus des petites questions de patronages dans un domaine aussi considérable que l'administration de nos grands ports nationaux. Pourquoi les soumissions ne seraient-elles pas ouvertes publiquement, et les entreprises adjudgées aux plus bas soumissionnaires? Si le Gouvernement veut faire administrer ces ports au strict point de vue du patronage et par trois hommes siégeant à Ottawa, je regrette de dire que le pays n'y trouvera pas son compte. A mon avis, notre commerce d'exportation et d'importation en souffrira et il faudra changer de système avant longtemps.

Le Gouvernement eût certainement mieux fait de donner suite à une autre suggestion de sir Alexander Gibb. Ce n'était pas une recommandation formelle mais une suggestion, à savoir: que le système d'administration locale devrait être maintenu sous réserve du contrôle financier par un conseil central,—suggestion sur laquelle sir Alexander Gibb ne cesse d'insister. Comme je l'ai dit déjà, puisque le Gouvernement en portera la responsabilité, j'approuve le principe du bill. J'espère que ce système fonctionnera; mais, comme tous les employés, tous les achats et toutes les adjudications d'entreprises dépendront de trois hommes siégeant à Ottawa, je ne crois pas que ce soit un succès.

L'honorable M. DANDURAND: Honnables sénateurs, mon honorable ami sait que durant son terme d'exercice comme membre de la Commission du port de Montréal, sous le régime de sir Wilfrid Laurier, il ne reçut jamais de moi une lettre lui indiquant quoi faire ou lui demandant une faveur pour qui que ce soit, malgré que je fusse, je crois, assez intimement mêlé aux affaires politiques à Montréal. Je suis bien aise de savoir qu'on laissait la main libre aux commissaires. Mon honorable ami déclare qu'on intervint jamais le moins dans l'administration de la Commission, mais qu'au contraire celle-ci eut toujours l'appui du ministre de la Marine, monsieur Brodeur, et de sir Wilfrid Laurier...

L'honorable M. BALLANTYNE: Et de M. Hazen.

L'honorable M. DANDURAND: Oui, sous le gouvernement subséquent.

L'honorable M. BALLANTYNE: Et aussi lorsque j'étais ministre.

L'honorable M. DANDURAND: Mon honorable ami dit qu'on devrait renoncer au favoritisme et que les nominations devraient se faire par la Commission du service civil. Eh bien, 99 fois sur 100, si ce n'est pas dans tous les cas, les emplois susceptibles de faire l'objet de pression sont d'une nature qui les soustrait à la Commission du service civil,—des emplois qui n'entrent pas dans la catégorie des permanents. En ce mois de juin, sept ou huit mois après l'avènement de l'administration actuelle, mon honorable ami admet qu'on n'a pas touché aux personnels permanents. A ma connaissance, on ne les a pas changés depuis vingt-cinq ans. J'ai toujours remarqué les mêmes hommes aux mêmes postes, indépendamment de la couleur du parti au pouvoir; mais ce que je veux dire c'est que même si la Commission du service civil devait avoir la haute main, comme on le suggère, il resterait encore un grand nombre d'emplois susceptibles de prêter à l'exercice du patronage.